

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 Juin 2014

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, MILLET, MANGUELIN, LAPALUD, JANICHON, PESTELLE, MICHAUD, BLANC, Mmes ROGNARD, CHAMBAUD, GUDET, DECHAVANNE, DECHAIX.

Secrétaire de séance : Joël FAGNI

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du 23 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire laisse la parole à Nathalie DECHAVANNE qui fait le point de la situation.

Le comité de pilotage du 03/06 a acté pour l'augmentation de 15mn de la pause méridienne et la fin des cours à 15h30 pour les lundi et jeudi et 16h30 pour les mardi et vendredi. Les associations ont bien répondu à l'appel, beaucoup peuvent se libérer pour le jeudi, peu pour le lundi. Dix groupes d'élèves sont envisagés, on recherche d'autres intervenants.

Le PEDT (projet éducatif territorial) est en cours d'élaboration, faute d'une structure qui le porte un délai semble être accordé pour le déposer. Il semblerait que la déclaration de la structure doit être faite 2 mois avant la rentrée.

Ce qui reste à faire :

- embaucher un/une directeur/trice
- organiser les locaux
- organiser le temps de travail des ATSEM

Le Maire explique que pour obtenir la subvention du conseil général pour l'embauche d'un coordonateur il faut la structure adéquate.

M. FAGNI précise que pour cela il faut faire évoluer le SIVOS (ce qui est quasiment acquis par les maires concernés) vers une compétence jeunesse qui intégrerait le pôle jeunesse. Le problème réside dans le fait que la fonction du coordonateur n'est pas prévue dans les cadres d'emploi de la fonction territoriale, il serait possible de faire un contrat de 3 ans renouvelable. Mme DECHAVANNE fait remarquer qu'au bout des 3 ans on n'aura plus cette subvention.

Elle propose que les communes de Saint Germain et de la Chapelle fixent le montant de leur participation pour la mise en place des TAP afin de pouvoir avancer dans le projet.

M. FAGNI expose les 2 choix que la commune a à ce jour : 1. la commune fait évoluer le SIVOS, 2. la commune met en place le pôle enfance sans attendre la décision de la commune de Saint-Germain.

M. MILLET demande s'il est possible de se donner 3 mois supplémentaires.

Mme DECHAVANNE rappelle l'urgence d'organiser les TAP dès la rentrée scolaire, avec quelles associations, dans quels locaux ?

Mme GUDET informe que si c'est le Pôle enfance qui se charge des TAP tout est prêt, l'association ayant déjà bien avancé sur le sujet.

Le maire propose au conseil municipal de lancer la réforme du SIVOS et de s'appuyer sur le Pôle Enfance pour organiser les TAP et le recrutement d'un directeur.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

EMPLACEMENT POUR LES JEUX ENFANTS

Le Maire distribue aux conseillers municipaux un plan réalisé par M. PESTELLE qu'il remercie pour son travail.

Après lecture du courrier de M. DRUGUET, le Maire donne son opinion : l'association existe depuis longtemps alors si on peut satisfaire et l'association et les enfants autant le faire. Il souhaite donc préserver le terrain de boule.

M. BLANC informe qu'il est d'accord avec le Maire pour maintenir de bonnes relations avec l'association mais suite au débat sur le sujet précédent il s'interroge sur la pertinence de faire le choix d'un emplacement plus couteux.

Mme ROGNARD fait remarquer que les boules peuvent être une activité intéressante pour les TAP.

Le Maire précise que la dépense pour ces jeux a été inscrite dans le budget.

Le Maire propose un vote à bulletin secret avec 2 choix possible :

- choix n°1 : emplacement des jeux sur le terrain de boules : 2
- choix n°2 : emplacement des jeux dans le jardin (plan distribué) : 12
- bulletin blanc : 1

Il est donc décidé par ce vote que les jeux pour enfants seront installés dans le jardin à côté du terrain de boules .

TRAVAUX DE LA GARDERIE

M. ALBERTI fait le point sur les travaux qui avancent selon le calendrier prévu.

Le Maire informe le conseil municipal de l'obtention de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un montant de 53.393,00€.

Il rappelle les autres subventions déjà obtenues pour ces travaux :

- Conseil Général : 19.773,00€
- Communauté de Communes Centre Dombes : 45.000,00€
- Réserve Parlementaire : 10.000,00€

Une demande de subvention a également été faite auprès de la CAF qui finance à hauteur de 15-20%, on peut donc espérer environ 20.000€.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN JANVIER 2015

Le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de Marlieux aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Mme d'ALMEIDA précise que pour assurer le bon déroulement de l'enquête dans les délais impartis l'INSEE demande au conseil municipal de désigner un coordonateur communal dont le temps de travail est évalué à une demi-journée par semaine sur 2 mois. Mme d'ALMEIDA se propose pour réaliser ce travail qu'elle a déjà en partie effectué lors du précédent recensement.

Après délibération, le conseil municipal désigne Mme d'ALMEIDA comme coordonateur communal.

Mme d'ALMEIDA informe le conseil municipal qu'il est également nécessaire de recruter 3 agents recenseur. Pour le dernier recensement les agents recenseurs recrutés étaient Nathalie JANICHON et Mme MOISSONIER. M. JANICHON confirme que sa femme est toujours intéressée, et M. ALBERTI se propose de demander à Mme MOISSONIER. Pour la troisième personne le conseil municipal se donne le temps de réfléchir.

COMMISSION DES IMPOTS LOCAUX

La commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est

composée de 6/8 commissaires titulaires et 6/8 commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Pour Marlieux il s'agit d'établir une liste de 12 titulaires et 12 suppléants ainsi que 2 titulaires et 2 suppléants domiciliés en dehors de la commune.

Une liste est établie et sera transmise au service concerné.

QUESTIONS DIVERSES

► **Réhabilitation et extension des locaux sportifs (Foot et Tennis) :** la rénovation du vestiaire football et club house tennis est envisagée en collaboration étroite avec les clubs concernés dans le but de résoudre plusieurs problématiques. L'estimation financière de ce projet se montant à 307.000,00€ HT, soit 368.400,00€ TTC, **le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer les demandes de subvention au Conseil Général de l'Ain.**

► **Locaux communaux :** les 2 salles de la cure ont été remises à disposition à la commune avec l'accord de l'abbé Freiss. Il est cependant convenu que la salle du rez de chaussée pourra être utilisée de façon très épisodique pour les besoins de l'église. La salle du rez-de-chaussée comprendra le bureau du coordonateur des TAP et le bureau des maîtres et la salle de l'étage sera pour les activités des TAP.

Le catéchisme se fera désormais dans les locaux libérés par Cuivres en Dombes, dans la salle située à l'étage. La salle du rez-de-chaussée sera quant à elle proposée pour les activités de Open Art. Le matériel de Cuivres en Dombes sera entreposé dans le local désaffecté de la cure.

Il est également proposé qu'Emile BLANC puisse s'installer dans l'appartement libéré par Monsieur RAVOUX car il est au rez-de-chaussée. Pour cela il est nécessaire de « rafraîchir » cet appartement. L'actuel appartement d'Emile BLANC sera alors remis à disposition à la commune. Le Maire informe que 2 garages situés vers la salle des fêtes sont libres, il demande à Delphine GUDET de faire paraître une annonce.

► **Indemnité pour Pascal MANGUELIN :** le Maire expose la demande formulée par Pascal MANGUELIN concernant une indemnité pour les préjudices liés aux travaux du Fossé Curtet sur ses cultures à savoir la perte de récolte, les troubles d'exploitation et les frais de remise en état de culture des sols. Après renseignement auprès de la préfecture et de la chambre d'agriculture 2 solutions sont possible : soit un arrangement amiable, soit une expertise à la charge de la commune. Après discussion le conseil municipal fait le choix d'un arrangement amiable. **Sur proposition du maire le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à Pascal MANGUELIN une indemnité de 2.000,00€ qui sera imputé sur le budget assainissement 2014 de la commune, opération Fossé Curtet.**

► **Matériel de la commune :** Michel ALBERTI informe le conseil municipal que la tondeuse autoportée ne fonctionne plus malgré les 800€ de réparation. Il est donc nécessaire de la changer. Des devis ont été demandés. Le camion également en mauvais état sera remplacé par une voiture. Michel ALBERTI se renseigne pour cela.

Deux personnes seront embauchées pendant les vacances de Mickaël pour assurer l'entretien du village : Michel ALBERTI s'en charge.

Michel ALBERTI informe que Mickaël perd beaucoup de temps dans l'arrosage et que c'est sur ce travail là que les conseillers municipaux peuvent l'aider.

► **Rapport du SATESE (pour la station d'épuration) :** Le Maire informe le conseil

municipal que la situation de la STEP reste problématique. Il a relancé les avocats suite à une note de 5.000,00€ et leur a refait un récapitulatif des coûts.

► **Demandes d'associations :**

Open Art : Le maire lit le contenu du mail dont l'objet est la possibilité d'avoir un prix pour les différentes locations de salle des fêtes de l'association, sachant que toutes les associations ont une location gratuite par an. **Après discussion le conseil municipal décide la location du mois d'octobre 2014 : au tarif habituel -1 jour gratuit + 65€ (chauffage) pour le jour suivant**

Pour le symposium d'avril 2015 : au tarif habituel 1 jour gratuit plus 1 jour à 289€ (tarif habituel) et 65€/jour (chauffage) pour les jours suivants.

Club de l'Age d'Or : Monsieur SERVILLAT, qui est également Président de l'Amicale des Anciens pompiers, souhaite pouvoir bénéficier du jour de gratuité de l'Amicale, qui n'est jamais utilisé, pour le compte du club de l'Age d'Or. **Après discussion le conseil municipal décide de refuser cette possibilité.**

Les jardins familiaux : le maire informe que l'inauguration de la cabane des jardins familiaux récemment décorée par l'Association OPEN ARTS aura lieu le 3 juillet à 18h sur les lieux.

► **Repas des aînés :** Le Maire informe que pour une meilleure organisation du repas des aînés, Monsieur SERVILLAT propose qu'il se fasse un samedi soit le 13/12 soit le 10/01. Le conseil choisit le 10 janvier 2015.

► **Compte-rendu des réunions :**

Syndicat des territoires de chalaronne propose de faire un plan de désherbage pour la commune. L'étude est gratuite, le conseil municipal donne son accord pour le faire. Eliane ROGNARD fait le résumé de la réunion et de la visite sur le terrain.

Syndicat Veyle Vivante : Pascal MANGUELIN informe qu'un recensement précis des fossés est en cours.

Assemblée générale de l'ADMR : Eliane ROGNARD fait un résumé et met en avant l'importance de l'ADMR sur la commune de Marlieux : 12 personnes sollicitant les services de l'ADMR qui représentent 1223heures de travail , 4 salariés de l'ADMR sur un total de 6 habitent la commune. Actuellement la commune donne une subvention de 80€ à l'ADMR, Mme ROGNARD propose d'envisager une augmentation.

Conseil communautaire : Maire fait état de 2 rapports sur les déchets et sur le SPANC qui sont à disposition à la mairie. Le service ADS se met en place.

Prochain conseil municipal le 8 septembre à 20h.

La séance est levée à 23h15.